

COMMUNE DE SAINT ROMAIN D'URFÉ



Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération de ce jour approuvant le PLU
Saint-Romain d'Urfé, le.....

APTITUDES AMENAGEMENT

SIEGE SOCIAL : 11 rue Eucher Girardin 42300 Roanne - Tél : 04 77 70 55 37
AGENCE DE ROANNE : 1 Rue Raffin - Espace Saint-Louis - Tél : 04 77 71 28 82
aptitudes.amenagement@orange.fr

Sommaire

I-PREAMBULE.....	3
II-LES ORIENTATIONS DU PADD.....	5
<i>OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT N° 1 : ENRAYER LE DECLIN DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE.....</i>	<i>6</i>
<i>OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT N° 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE ET LA CREATION D'EMPLOIS</i>	<i>7</i>
<i>OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT N° 3 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE BATI, NATUREL ET PAYSAGER ET MAINTENIR LES ESPACES AGRICOLES.....</i>	<i>8</i>
<i>REPRESENTATION GRAPHIQUE DU P.A.D.D.....</i>	<i>9</i>

1. PREAMBULE





LE CONTEXTE METHODOLOGIQUE

Le diagnostic expert réalisé par le bureau d'études et le diagnostic partagé réalisé par les habitants ont mis en avant les points forts et les points faibles de la commune et ont ainsi permis d'identifier les enjeux du territoire de Saint-Romain d'Urfé.

En prenant en compte les différentes contraintes, ainsi que les éléments porteurs de développement, cette démarche interactive et participative a permis de construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune.

Ce projet repose ainsi sur trois grands défis prioritaires pour le développement de la commune à l'horizon des 10 ans à venir. Il s'agit de :

- **ENRAYER LE DECLIN DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE**
- **FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE ET LA CREATION D'EMPLOIS**
- **PRESERVER LE PATRIMOINE BATI, NATUREL ET PAYSAGER ET MAINTENIR LES ESPACES AGRICOLES**

Ces trois grands défis de développement font chacun l'objet d'une fiche particulière. Celles-ci sont constituées d'un rappel du diagnostic, des objectifs poursuivis par la commune et des orientations générales à mettre en œuvre. Celles-ci déterminent en fait la politique d'ensemble que la commune de Saint-Romain d'Urfé souhaite développer pour conforter les éléments moteurs de son développement et pour apporter des réponses aux problèmes mis en évidence dans les diagnostics expert et partagé.



2. LES ORIENTATIONS
DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE



OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT N°1 ENRAYER LE DECLIN DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Comptant 270 habitants (recensement INSEE 1999), la commune de Saint-Romain d'Urfé connaît un déclin démographique important et continu depuis plusieurs décennies. Entre 1968 et 1999, elle a en effet perdu 191 personnes, soit une diminution de plus de 40% de sa population en l'espace de 30 ans.

Cette évolution démographique décroissante s'explique en grande partie par le vieillissement de la population communale que connaît Saint-Romain d'Urfé depuis les années 70 et qui se traduit par un solde naturel négatif (-149 habitants). Dans une moindre mesure, le solde migratoire négatif a lui aussi contribué à la baisse de la population (-42 habitants entre 1968 et 1990). Toutefois, il faut noter que depuis 1990, signe d'un certain renouveau de l'attractivité résidentielle, ce solde apparaît légèrement positif (+2 habitants). Mais dans des proportions encore trop faibles pour compenser la perte de population liée au vieillissement de la population.

OBJECTIFS :

Le renouvellement de la population communale doit permettre à la commune de Saint-Romain d'Urfé de :

- limiter la perte de population importante qu'elle connaît depuis plusieurs décennies,
- contrecarrer l'importance du solde naturel négatif, signe du vieillissement accentué de la population.

ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT :

- Favoriser l'implantation d'entreprises et la création d'emplois sur le territoire communal
- Créer une offre de logements diversifiée pour anticiper la création de la zone d'activités et l'arrivée de nouveaux habitants :
 - Optimiser le bâti existant en réinvestissant les logements vacants
 - Accroître l'offre de terrains à construire en développant des possibilités de constructions dans le bourg et certains hameaux
 - Développer des logements locatifs
 - Développer des logements sociaux, notamment en location-accession
- Maintenir les prix du foncier et du bâti attractifs pour attirer de jeunes ménages sur le territoire communal
- Répondre aux besoins élémentaires de la population :
 - Favoriser le réinvestissement d'un commerce multiservices
 - Développer un service de portage des repas à domicile
 - Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
 - Favoriser l'installation de professions médicales



ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT :

CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Le tissu économique communal de Saint-Romain d'Urfé est peu important : la principale activité présente sur le territoire est l'agriculture, elle occupe 43% des actifs. Pour le reste, le tissu artisanal local se compose de seulement trois corps de métiers (un menuisier, un plâtrier peintre, un garagiste) et l'activité commerciale a totalement disparu de la commune depuis que le dernier commerce, un café-tabac, a fermé ses portes en 2006. Il faut toutefois noter la présence de la maison de retraite qui emploie pas moins de 20 personnes sur la commune.

Afin de relancer la vie économique du territoire communal et intercommunal, un projet de création d'une zone d'activités au lieu-dit « Les Machabrées » est porté par la Communauté de Communes.

OBJECTIFS :

Le développement de l'économie locale doit permettre à Saint-Romain d'Urfé de recréer un tissu et une vie économique sur son territoire.

- Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communal :
 - Offrir des potentialités de développement économique en réalisant la zone d'activités au lieu-dit des Machabrées
 - Favoriser l'installation d'artisans, notamment ceux répondant à des besoins existants sur le territoire communal et intercommunal
 - Développer une structure d'hébergement et de restauration pour anticiper l'essor d'une nouvelle demande issue de la future zone des Machabrées
 - Favoriser le développement et la diffusion des NTIC sur l'ensemble du territoire communal
- Valoriser les ressources naturelles locales, notamment l'agriculture et la forêt :
 - Explorer les niches économiques telles que les produits labellisés, les nouvelles techniques issues de la filière bois et de l'agro-alimentaire
 - Permettre aux producteurs locaux de vendre leurs produits sur un marché hebdomadaire
- Maintenir les entreprises locales existantes et les emplois qui leur sont liés :
 - Maintenir les emplois de la maison de retraite en favorisant sa mise aux normes
 - Développer une signalétique pour la promotion des artisans locaux
- Favoriser le développement de l'attractivité touristique :
 - Aménager des lieux de loisirs/détente
 - Accompagner le réinvestissement des résidences secondaires

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT N°3 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE BATI, NATUREL ET PAYSAGER ET MAINTENIR LES ESPACES AGRICOLES

ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT :

CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Saint Romain d'Urfé possède un patrimoine naturel d'une très grande richesse écologique. La commune est en effet concernée par plusieurs milieux naturels répertoriés sur son territoire : un site Natura 2000 n° FR8201768 « Ruisseaux à moule perlière du Boën, du Ban et Font d'Aix » et deux ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Par ailleurs, l'occupation des sols de la commune est variée et les milieux diversifiés : l'agriculture occupe une proportion importante du territoire : 53% de la surface communale, les espaces boisés, principalement constitués de résineux, sont abondants au sud-ouest sur les sommets et les zones humides sont assez répandues, en fond de talweg secondaire ou de part et d'autre des ruisseaux.

OBJECTIFS :

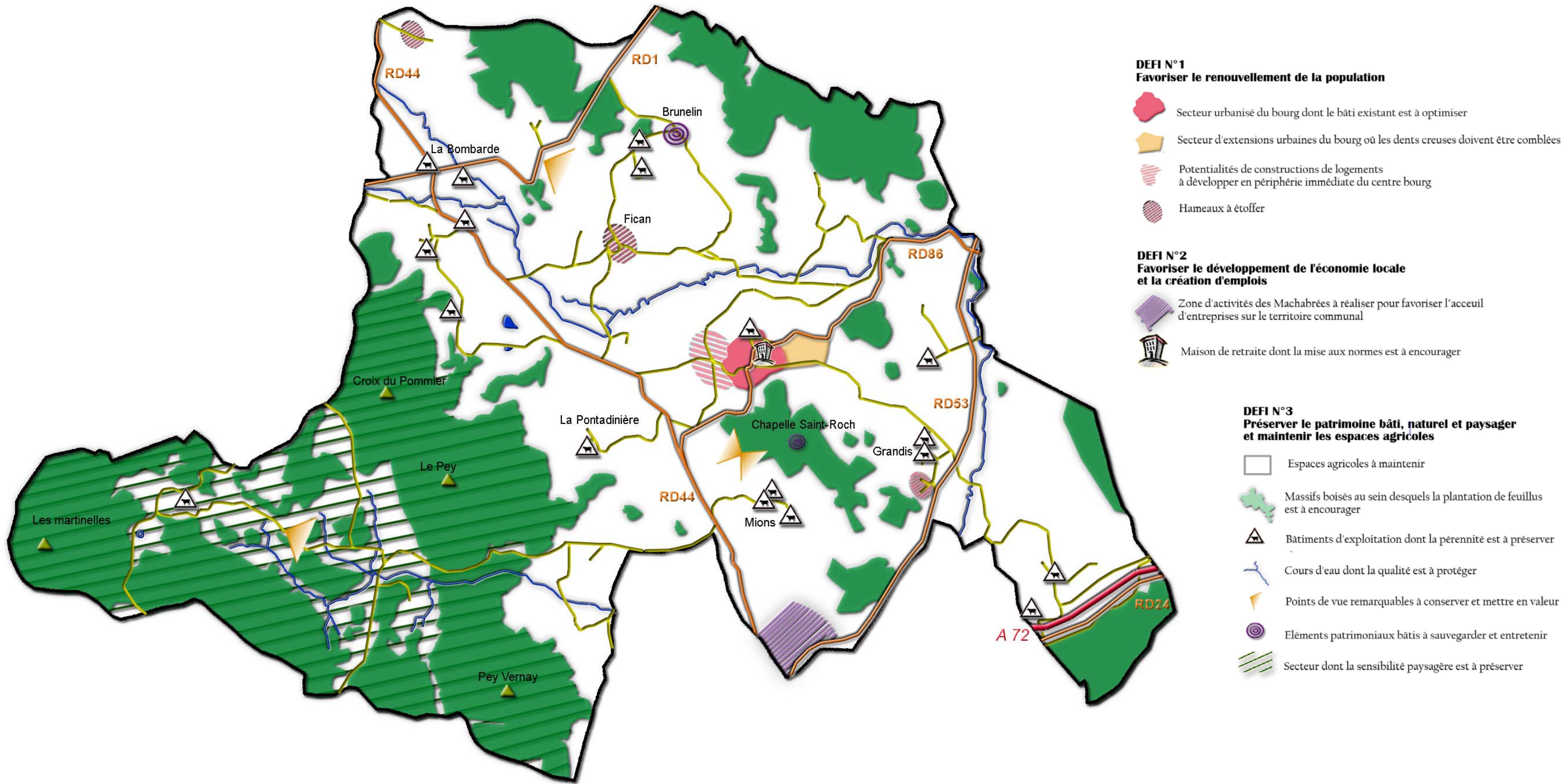
La préservation de la richesse patrimoniale doit permettre à la commune de Saint Romain d'Urfé de préserver ses éléments identitaires et de ne pas altérer ses richesses naturelles et bâties.

- **Maintenir les espaces agricoles :**
 - Protéger les structures agricoles existantes de tout développement résidentiel à leur proximité
 - Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et la reprise des exploitations cessant leur activité
 - Favoriser l'agri-ruralité (production et commercialisation en circuit court)
 - Mener une réflexion sur la restructuration et le regroupement parcellaire en prenant en compte le relief et les espaces naturels sensibles

- **Préserver et valoriser le patrimoine bâti de la commune :**
 - Développer des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à la préservation et à l'entretien du patrimoine bâti
 - Favoriser le changement de destination des anciens bâtiments agricoles ayant un intérêt architectural

- **Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager :**
 - Préserver les haies bocagères et favoriser leur entretien tant pour leurs richesses écologiques que pour leur intérêt paysager
 - Limiter l'enrésinement du territoire et favoriser la plantation de feuillus
 - Préserver et valoriser les cours d'eau et les zones humides
 - Préserver les points de vue remarquables disséminés sur le territoire communal
 - Veiller à la bonne intégration paysagère des futurs bâtiments de la zone d'activités des Machabrées

COMMUNE DE SAINT ROMAIN D'URFE
 REPRESENTATION GRAPHIQUE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE





Commune de SAINT ROMAIN D'URFE

42 430

Département de la Loire

TEL : 04 77 65 05 01